



**Procès-Verbal  
de la réunion du Conseil Municipal  
du mercredi 31 janvier 2024 à 20h30**

## Mairie Les Damps

**Nombre de membres du Conseil municipal : En exercice : 13 / Présents : 9 / Votants : 11**

*L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Katia CAMUS, Maire.*

**Étaient présents :** Katia CAMUS, Maire, Aurélien ANDRE, Dominique LE HENAFF, André RECHER, Adjoint, François ANSEAUME, Brigitte LAFFITTE-DUBROCA, Christine PAON, Romuald SEGURA, Nadine TOUCHARD, Conseillers municipaux.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :** René DUFOUR donne pouvoir à Katia CAMUS, Fabrice HENRY donne pouvoir à François ANSEAUME.

**Étaient absents :** Magalie ANFRYE et Vincent BRET.

**Secrétaire de séance :** François ANSEAUME

Séance ouverte à 20h30.

Après avoir fait l'appel, Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Madame Céline HEBERT du conseil municipal. Elle fait lecture de sa lettre de démission « pour raison personnelle », qui prend effet ce mercredi 31 janvier 2024. Dans ce cadre elle propose qu'en fin de séance le Conseil Municipal délibère sur la composition des Commissions Municipales, afin de garder un nombre cohérent de conseillers dans chacune d'entre-elles.

### 1. PUBLICATION DES ACTES SOUS FORME ELECTRONIQUE ET SUPPRESSION DES AUTRES POINTS D'AFFICHAGE

*Rapporteur : Madame Katia CAMUS*

Depuis le mois de décembre 2023, la commune est dotée d'une borne électronique interactive située sur le mur extérieur de la mairie. Il est proposé que tout l'affichage légal se face dorénavant uniquement sur cette borne.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ADOPTER** à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 la modalité de publicité des actes de la commune par affichage électronique ;
- **DE SUPPRIMER** la publicité des actes sur les trois panneaux d'affichage municipaux installés dans la commune (place de l'Eure, à proximité de la salle Mirbeau et à l'entrée du Parc de la forêt). Une affiche sera apposée sur ces panneaux, invitant les administrés à venir consulter les actes sur la borne électronique ou sur le site internet.

### 2. CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU FTTH

*Rapporteur : Madame Katia CAMUS*

La commune autorise l'utilisation de certains supports d'éclairage pour le passage de la fibre optique. Dans ce cadre, elle doit conventionner avec la société installant et exploitant ce réseau afin de l'y autoriser. La société versera en échange une redevance d'occupation du domaine public à la commune.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention relative à l'usage des supports d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau FttH avec la société EURE NORMANDIE THD.

### 3. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE AU BENEFICE DES AGENTS

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux collectivités territoriales d'instituer pour certains agents une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'INSTAURER** une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents communaux [règlement disponible dans la délibération].

### 4. VIDEOPROTECTION : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

En septembre 2023, la commune a déposé les demandes de financements pour le projet d'installation de la vidéoprotection dans la commune. D'une part, le Conseil Départemental a annoncé qu'il financera 20% du coût H.T. de ce projet. D'autre part, le Préfecture nous a annoncé qu'à compter de 2024 la demande de subvention ne doit plus être faite au titre de la DETR mais du FIPD. Il est proposé d'actualiser le plan de financement.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous,
- **DE SOLLICITER** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Etat, Département), et si nécessaire demander une participation financière de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, au titre des fonds de concours de droit commun (50% du reste à charge).
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce projet.

#### PLAN DE FINANCEMENT

|                     |                 |             |
|---------------------|-----------------|-------------|
| - Etat :            | 31 103 €        | (50%, FIPD) |
| - Département :     | 12 441 €        | (20%)       |
| - Autofinancement : | 18 663 €        | (30%)       |
| <u>TOTAL =</u>      | <u>62 207 €</u> |             |

### 5. POINT FINANCIER 2023 (INFORMATION)

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Madame le Maire présente aux élus un état d'exécution budgétaire au 18 janvier 2024. Les chiffres définitifs ne sont pas encore arrêtés car il est possible qu'à la demande du SGC, quelques opérations comptables soient réalisées. Cependant, compte-tenu des chiffres présentés, la commune peut d'ores et déjà prévoir un excédent tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. Les chiffres définitifs seront approuvés par le conseil municipal lors du vote du compte de gestion 2023.

### 6. ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

La commune a reçu un chèque d'un montant de 64 euros de l'Athlétique Club des Andelys, pour régler sa participation à la Ronde des Damps 2023.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ACCEPTER** l'encaissement d'un chèque, tel qu'il est mentionné ci-dessus, pour un montant total de 64 euros.

### 7. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Madame Katia CAMUS

Suite à la démission de Madame Céline HEBERT, conseillère municipale, il est proposé aux conseil municipal designer de nouveaux représentants dans la Commission Loisirs Jeunesse Culture, afin qu'elle soit plus représentative.

Mesdames Christine PAON et Nadine TOUCHARD se proposent pour intégrer la commission.

La composition des autres commissions reste inchangée.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE DESIGNER** comme membres au sein des commissions suivantes :
  - **Commission Cadre de vie Environnement (inchangé) :** Aurélien ANDRE, Vice-Président ; François ANSEAUME, Christine PAON, Romuald SEGURA, Nadine TOUCHARD, membres.
  - **Commission Loisirs Jeunesse Culture :** Dominique LE HENAFF, Vice-Présidente ; Aurélien ANDRE, Magalie ANFRYE, Christine PAON, André RECHER, Nadine TOUCHARD, membres
  - **Commission Patrimoine Urbanisme (inchangé) :** André RECHER, Vice-Président ; Vincent BRET, Fabrice HENRY, Brigitte LAFITTE-DUBROCA, membres.
- **Commission Finances (inchangé) :** Aurélien ANDRE, François ANSEAUME, Fabrice HENRY, Dominique LE HENAFF, André RECHER, Romuald SEGURA, membres.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

**Végétalisation des cours d'écoles :** Mme le Maire informe que les travaux devraient commencer le 4 mars et se terminer avant la rentrée de septembre 2024.

**Travaux Rue des Peupliers :** Les travaux ont commencé fin novembre. L'effacement des réseaux aériens sera réalisé dans cet ordre : passage des Peupliers, puis rue des Peupliers dans le sens Chemin des Haies vers l'Avenue Forêt de Bord. Les déplacements de clôtures sont terminés.

**Requalification de l'ancien site BOSCH :** Deux réunions se sont déroulées début janvier. Une première en présence de la société BOSCH et de la société en charge de la dépollution, de la CASE, la DREAL et l'ARS. Elle avait pour objectif de présenter le bilan quadriennal de la dépollution du site. Une autre réunion était organisée pour présenter aux riverains les résultats parcelle par parcelle. Une bonne partie de la pollution a été traitée et a disparue. Une discussion s'est engagée entre les membres de l'assemblée et tous sont unanimes pour dire qu'il faut que la CASE fasse avancer ce dossier plus rapidement. Madame le Maire annonce qu'elle rencontrera prochainement le Président de la CASE à ce sujet.

**Passage en LED des luminaires de l'avenue Forêt de Bord :** En 2022, la commune avait demandé au SIEGE27 d'étudier la possibilité de modifier l'éclairage public avenue Forêt de Bord. L'objectif étant de remplacer les luminaires existants par des luminaires LED, et d'en supprimer un sur deux.

Le SIEGE27 a informé la commune que les travaux ne sont pas retenus dans la programmation 2024, car il doit y avoir de nouvelles études préparatoires, notamment la géolocalisation des équipements. Cependant un rendez-vous a été demandé à notre interlocuteur, courant mars, pour faire un point sur ce dossier et ainsi envisager sa réalisation en 2025.

**Société VPK :** La commune a été destinataire d'un courrier de Monsieur le Préfet nous informant que VPK a sollicité une autorisation soumise à enregistrement pour un projet d'implantation d'une installation de production de pellets. Dans ce cadre, le Conseil Municipal sera sollicité pour donner un avis.

**ASEPT :** L'atelier équilibre (2 groupes) remporte un franc succès. D'autres activités sont programmées :

- Marche nordique, les lundis d'avril à juin ;
- Prévention routière : conférence le 23 septembre, puis 2 séances les 3 et 17 octobre.

D'autre part une activité sophrologie va se dérouler à la maison des associations. La première séance « découverte » se déroulera le 13 mars, puis les séances suivantes seront à 10 € pour les participants (les mercredis hors vacances scolaires).

**Sente des thuyas :** Les panneaux avertissant du danger de la sente, situé à chaque entrée, sont devenus illisibles avec le temps, il faudrait les remplacer.

A l'issue de la séance, Madame le Maire remet à Monsieur François ANSEAUME la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale d'Argent, saluant ainsi vingt années de son engagement en tant qu'élu au sein du Conseil Municipal des Damps.

La séance est levée à 22h10.

Le Président de séance,  
Le Maire,  
Katia CAMUS



Le Secrétaire de séance,  
François ANSEAUME

